



Salaires minimaux des ouvriers et ETAM des Travaux Publics pour 2026

La réunion paritaire de négociation des salaires minimaux des ouvriers et des ETAM de la région Rhône-Alpes n'a pas permis d'aboutir à un accord.

La FRTF Auvergne-Rhône-Alpes et la CNATP ont donc pris une décision unilatérale visant à revaloriser les salaires minimaux des ouvriers et des ETAM de +0,8%.

Salaires minimaux des ouvriers des Travaux Publics : région Rhône-Alpes

Niveaux	Coefficients	Salaire minimum annuel année 2026 - base 35 heures
NI P1	100	23 549 €
NI P2	110	24 206 €
NII P1	125	25 114 €
NII P2	140	27 260 €
NIII P1	150	28 962 €
NIII P2	165	31 348 €
N IV	180	33 917 €

Appointements minimaux des ETAM des Travaux Publics : région Rhône-Alpes

Niveaux	Salaire minimum annuel année 2026 - base 35 heures
A	23 678 €
B	25 196€
C	26 974 €
D	29 261€
E	32 793 €
F	36 457 €
G	39 285€
H	40 476 €

Les valeurs prévues ci-dessus pour les niveaux F, G et H sont majorées de 15 % pour les ETAM bénéficiant d'une convention de forfait en jours sur l'année, soit :

F	41 925 €
G	45 177€
H	46 547€